



Compte-rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes 26 juin 2019

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
<p>État : Hélène HUE, Isabelle MENARD, Guillaume ROUSSET Conseil Régional AURA : Virginie CHARBONNIER et Jean-Jacques BOREL Communes forestières AURA : Robert ALLEYRON-BIRON, Jérémie TRUBERT FRANSYLVA : Jacques LACOSTE ONF : Hervé HOUIN et Eric DUBOIS FDC 15 : Gérard ALBAT FDC 26 : Christian CHAILLOU CNPF : Pierre FAUCHER et Isabelle GIBERT-PACAULT FRC : Alexis PIVARD FDC 42 : Franck VITAL FDC73 : Guy CHARVET</p>	<p>Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc : Marc-Antoine AUDRAS Excusé : David Laffite, ONCFS</p> <p style="text-align: center;"><u>Invités</u></p> <p>OGFH : William GAUDRY et Flavien CHANTREAU</p>

Le 26 juin 2019, le comité paritaire sylvo-cynégétique est présidé par Guillaume ROUSSET, directeur régional adjoint de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

En ouverture, l'important travail réalisé en région est salué. Celui-ci sera notamment formalisé via le PRFB, qui est actuellement en consultation publique puis doit être approuvé en CRFB le 11/09/19 et être arrêté par le Ministre de l'agriculture à l'automne. En parallèle, dans le cadre du présent comité, les outils qui permettront sa mise en œuvre sont élaborés dans un esprit constructif qu'il convient de saluer.

1. Echanges et validation des boîtes à outils

- **Boîte à outils N°1**

-Ajout proposé par DDT : possibilité de la caractérisation de l'équilibre à « dire d'experts » si le diagnostic est partagé et validé en CDCFS.

Information technique apportée par ONCFS : les données sont exploitables au bout de 3 à 4 ans quand on veut mettre en place des outils de suivi ou de mesure → il faut anticiper pour mettre en place les outils → Sans consensus, retrait de la phrase proposée

-Fiche dégâts de gibier : attente d'une version nationale, sur laquelle nous pourrions le cas échéant être force de proposition, et d'une application.

-Enclos-exclos :

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes 106, rue Pierre Corneille 69003 Lyon
 Région Auvergne-Rhône-Alpes 1, esplanade François Mitterrand 69002 Lyon

Rappel du souhait du CRPF de laisser la possibilité d'utiliser d'autres protocoles que celui de l'ONF (ce que la rédaction actuelle permet).

Ajout dans le tableau général : « sous réserve d'un protocole partagé et validé en CPSC »

-Notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages :

Outil dont la validation statistique est nécessaire. Ce travail, financé par la DRAAF, sera copiloté par l'ONF et l'OGFH.

-Notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites :

Ajout des chambres d'agriculture au même titre que les agents du CNPF

- **Boîte à outils N°2**

-Evolution des modalités des plans de chasse

Modification de la rédaction à la suite d'une vérification de la conformité réglementaire : pas de modification des modalités en cours d'année et renvoi à des mesures qui doivent être inscrites dans le SDGC.

Solution proposée par l'ONCFS : proposer des bracelets indifférenciés aux détenteurs (déjà intégré dans le texte)

Le marquage indifférencié biches et faons sera possible si intégration initiale dans les SDGC.

-Evolution des modalités d'exercice de la chasse

Remarque ONCFS : pour être efficace, la méthode de décantonnement doit être associée à une dynamique de chasse immédiate car les animaux reviennent sur zone 48h après décantonnement

→ Proposition de la suppression du terme « éventuellement » dans la dernière phrase

→ Proposition d'une nouvelle rédaction pour garder une gradation des outils proposés

-Autres actions :

Agrainage :

Le sanglier peut avoir un impact sur le système forestier ; il est donc important qu'il soit mentionné dans le document. Nouvelle proposition de rédaction faisant référence au SDGC.

Clôtures de protection des cultures agricoles :

Intervention des chasseurs qui ne souhaitent pas aborder ce sujet dans la boîte à outils

Il est convenu que la boîte à outils a vocation à gérer les problèmes d'interaction forêt-gibier. Un autre cadre est prévu pour les dégâts aux cultures. Il est donc décidé de retirer ce passage.

-Sensibilisation et implication des autres usagers de la forêt

Pour information, l'action sensibilisation est intégrée dans le plan d'action porté par la Fédération régionale de chasse, soutenu par la Région.

La dernière version des deux boîtes à outils est jointe au présent compte-rendu. : ces deux boîtes à outils sont validées par le comité paritaire sylvo-cynégétique de ce jour, et peuvent être utilisées par l'ensemble des acteurs.

2. Présentation du bilan annuel des dégâts de gibier

-Préalable : la première année de mise en œuvre a été réalisée dans des délais très contraints. Inévitablement, des limites à l'exercice sont apparues. Il est important de se concentrer sur le retour d'expérience et l'identification des pistes de progrès, plutôt que de pointer systématiquement les dysfonctionnements.

-Présentation en séance d'une version 3 intégrant des points « rouges » dans le Puy de Dôme et en Savoie

- Pour Ain, Savoie, Isère : à ce stade, pas de retours communicables
- Présentation en séance de la carte annuelle du zonage des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique en Auvergne Rhône Alpes
- Demande aux membres du CPSC de faire remonter à la DRAAF d'ici le 15 juillet les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la méthode au niveau départemental (décalage notamment lié aux moyens déployés par chacun des partenaires). Une nouvelle version mise à jour sera proposée lors du prochain comité paritaire. Elle intégrera notamment les 3 départements manquants.
- La numérotation départementale des UGC sera maintenue avec en plus une numérotation régionale (travail en cours).

Cette cartographie est bien annuelle : l'exercice a donc vocation à être repris chaque année, la cartographie est validée en CPSC et présentée en CRFB.

La cartographie du bilan est jointe à ce compte-rendu. Une version stabilisée sera présentée au prochain CPSC.

3. Présentation de l'étude sur les indicateurs de changement écologique (OGFH)

La présentation de l'étude est jointe au présent compte rendu.

Les échanges montrent qu'il est important de présenter des tendances en CDCFS basées sur des données fiables et partagées qui feront consensus.

L'OGFH a été porté par l'ONCFS jusqu'à aujourd'hui. Des évolutions sont à prévoir dans le déploiement de cet outil. Notamment, les utilisateurs sont invités à établir leurs tableaux de bord, l'OGFH apportant une aide à l'analyse.

A réfléchir très prochainement sur la base de propositions qui seront faites par l'OGFH : nécessité d'un investissement équilibré de tous les partenaires.

Envoi prochain d'une note par l'OGFH avec une double attente :

- Positionnement des partenaires quant à la poursuite du travail basé sur les ICE, en lien avec l'OGFH (avis de principe pour fin juillet 2019),
- Positionnement quant à la sollicitation financière visant à pérenniser l'OGFH, via le recrutement d'un ETP (retour attendu pour novembre dans une perspective de 2020). Le rôle de l'OGFH pourrait être recentré sur quelques massifs « vitrine » de la région, où les partenaires seraient moteurs. Il permettrait la mise en place d'expérimentations et le test de nouveaux outils.

Financement envisagé par la DRAAF pour les 5 nouveaux massifs mentionnés dans la fiche action 5.1 du PRFB (Vercors, Sillon Alpin (partie Belledone), Trièves-Matheysine-Oisans, Monts du Cantal, Margeride-Aubrac). L'OGFH initierait dans ce cadre les échanges locaux, proposerait des protocoles d'échantillonnages adaptés à chaque territoire et accompagnerait et formerait les partenaires pour la mise en œuvre de ces protocoles. La DRAAF ne souhaite avoir qu'un rôle d'amorçage sur ces nouveaux massifs et souhaite une confirmation des partenaires forestiers et chasseurs quant à leur implication dans la vie courante de ces massifs par la suite.

En ce qui concerne la poursuite des suivis ICE sur les autres massifs, les décisions seront prises en fonction des réponses apportées par l'ensemble des partenaires.

Le devenir de l'OGFH dépendra de la réponse apportée par l'ensemble des partenaires.

Conclusion

-Prochaine rencontre du **comité paritaire sylvo-cynégétique** prévue à l'automne : **le vendredi 15 novembre à 9h30 à la Tour de Salvagny**

-Proposition de thème pour le prochain **groupe technique** qui aura lieu le **lundi 14 octobre 2019** à 14h à la Tour de Salvagny : outils de communication